

Tarification scolaire normande 2021/2022

Catégories d'élèves	Participation familiale 2021-2022 TTC
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Elèves de maternelles, élémentaires (y compris Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) et internes ⇒ Collégiens / Lycéens / Autres élèves ⁽²⁾ (Externe / Demi-Pensionnaire) ⇒ Transports en train ⁽³⁾ (Externe / Demi-pensionnaire / Interne) 	<p>60 € ⁽¹⁾</p> <p>120 €</p> <p>120 €</p>
Tarifification solidaire pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 500 € mensuels – sur justificatif	1/2 Participation familiale
Majoration en cas de retard de dépôt de dossier non justifié	20 €
Non ayant-droits à la tarification scolaire	Application de la tarification commerciale et des conditions d'accès en vigueur au réseau ⁽⁴⁾ (cf. article 2.4.6. et 2.4.7.)
Scolaire domicilié en dehors de la Normandie empruntant les transports scolaires Normands, sans accord entre les 2 Régions	300 €
Duplicata : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ carte défectueuse (après expertise du service des transports) ⇒ perte, vol, détérioration ou suite à invalidation justifiée 	<p>Gratuité</p> <p>10 €</p>
Inscription à compter du 1 ^{er} février	1/2 Participation familiale

(1) Elèves domiciliés dans le Calvados et scolarisés en classe primaire : 20 € en 2021-2022 / 40 € en 2022-2023 / 60 € en 2023-2024

(2) Elèves en section d'éducation spécialisée (EREA, SEGPA, ...), en Maisons Familiales Rurales (MFR), en apprentissage en établissement de formation (CFA, IFORM...)

(3) Pour les élèves internes sur des trajets interrégionaux : tarification « Carte Tempo scolaire » avec 10 € de la carte Atoumod offerts par la Région et réduction de 50 % sur l'achat des billets de train NOMAD

(4) Tarification spécifique pour les services scolaires à titre principal du Calvados, hors réseau Nomad Car Calvados (ex : Bus Verts : Ticket unité : 1,90 € TTC, abonnement année scolaire : 172 € TTC

Tarifs dérogatoires à la grille tarifaire scolaire régionale 2021 – 2022

Tarifs donnés à titre indicatif, sous réserve d'éventuelles modifications par les collectivités concernées compétentes en matière de transport scolaire et décisionnaires de la fixation de leurs propres tarifs

⇒ Agglomérations Mont Saint Michel-Normandie et Saint-Lô Agglo

	Demi-pensionnaire	Interne	Navette RPI
1^{er} enfant	96 €	64 €	Gratuit
2^{ème} enfant	71 €	40 €	
Enfant supplémentaire	47 €	15 €	

Ces tarifs sont applicables uniquement sur les circuits scolaires du Département de la Manche commençant par les numéros 3 et 4 (ex : 31C01, 43C17)

A compter du 1^{er} février, les montants sont minorés de 50%.

⇒ Agglomération Lisieux Normandie

- Collégien / Lycéen : 90 €
- Primaire : Gratuit
- 3^{ème} enfant : Gratuit

⇒ Communauté urbaine Seine Métropole

La tarification solidaire selon le quotient familial ne s'applique pas pour les collégiens et lycéens Demi-Pensionnaire (application pour les élèves internes et primaires)

⇒ Territoires AO2 avec des participations financières pouvant couvrir totalement ou partiellement la participation familiale

Contactez le service des transports publics routiers de votre domicile



RÉGION
NORMANDIE

Direction Transports Publics Routiers

Site de Caen

Abbaye-aux-Dames

Place Reine Mathilde

CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1

Tél. : 02 22 55 00 10

nomad-car@normandie.fr